

Étude de cas réseau prioritaire – Lac Josué

Commentaire et suivi après le 9 décembre

Le cas fait mention de fermeture. Il est nécessaire de préciser que cette mention n'est faite qu'à des fins de discussion et que l'adoption du réseau n'implique pas la fermeture de chemins, laquelle pourrait se faire à des endroits beaucoup plus stratégiques.

L'option 1 refermant le tracé à l'ouest des lacs a initialement été construite afin d'accéder plus rapidement à Bréboeuf lorsqu'une interdiction de transporter du bois sur le territoire municipal plus au sud nécessitait un détour. Cette interdiction n'est plus en vigueur. De plus, le pont du Lac Josué, juste au sud du point d'ambulance, devrait sous peu être remis aux normes.

C'est donc l'option 2 qui est actuellement affichée dans la présente consultation.

Cas tel que présenté le 9 décembre

Localisation : Coin Nord-Ouest du TNO rivière-bonaventure

Enjeu : Forte densité de chemins en bas de pente autour d'un lac. L'usage actuel d'un tronçon se confronte au risque pour l'habitat aquatique et au dédoublement de chemin menant à un même secteur.

Contexte : Le lac Josué est encerclé, dans le réseau prioritaire précédent, par une boucle de chemins relativement petite qui n'est pas indispensable à l'accès au secteur. Deux options se présentent concernant les chemins à prioriser.

Option 1 : Maintenir l'ensemble de boucle par la connexion jusqu'au chemin Bréboeuf à l'ouest des lacs.

Le tronçon à l'ouest des lacs traverse une zone riveraine de lac ou étang qui serait recommandée pour intégration au VOIC milieux humides riverains. Il est surplombé par un versant en classe de pente E ou plus (31-40%) et nombreuses coulées. Chemin de classe 4.

Option 2 : Identifier au réseau uniquement la portion à l'est du ruisseau Josué.

Cette option inclut un chemin en catégorie accès au territoire jusqu'au point d'ambulance, puis un usage permanent identifié jusqu'aux baux de villégiature à proximité. Certains chemins en classe 3. Chemins de classe 4 entre les lacs et le point d'ambulance. Ce

tracé, inclus lui aussi dans l'option 1, est aussi à proximité de cours d'eau et de pentes fortes.

Question : Considérant l'absence d'alternatives pour accéder aux usages dans le secteur, laquelle des deux options est la plus intéressante à choisir ? Considérer que l'ensemble de ces chemins sont d'ailleurs des sentiers fédérés de la FQCQ. Serait-il envisageable de fermer le chemin multiusage (à l'ouest de lacs) et de conserver un droit véhicule hors-route pour cette partie de la boucle ? Cela ferait-il une différence sur l'impact du chemin sur le milieu aquatique à proximité ?

EN CONSULTATION